



JE SOUHAITE RÉALISER UN PROJET !

FAIRE CONSTRUIRE, AGRANDIR, RÉHABILITER ?

Le CAUE 44 accompagne les porteurs de projets en amont du processus : étude de capacité, valorisation des atouts existants, réflexions sur le gabarit...

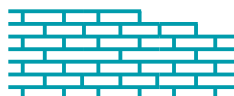


S'INSCRIRE DANS UN CONTEXTE PARTICULIER ?

Le CAUE 44 sensibilise les particuliers à la prise en compte du patrimoine et des caractéristiques de la commune, du quartier, de l'îlot, de la rue...

CHOISIR LES MATÉRIAUX ADAPTÉS ?

Le CAUE 44 conseille les porteurs de projets dans le choix des matériaux de construction, d'isolation thermique et acoustique, de revêtements...



RÉALISER UN PROJET « DURABLE » ?

Le CAUE 44 informe les porteurs de projets sur les processus d'éco-conception, de mise en œuvre responsable, de matériaux bio-sourcés...



CHOISIR LE BON PROFESSIONNEL ?

Le CAUE 44 éclaire les particuliers sur les différences entre les acteurs de la maîtrise d'œuvre : architecte, maître d'œuvre, constructeur...



COMPRENDRE LE PARCOURS ADMINISTRATIF ?

Le CAUE 44 oriente vers les formulaires d'autorisation de travaux adaptés, précise les éléments à compléter et les pièces graphiques à fournir...



DÉPÔT DU DOSSIER
PAR LE PORTEUR
DU PROJET

